

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-cinq le 2 juin, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Nombre de Conseillers présents : 10
Nombre de Conseillers votants : 13 Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2025

Présents : Jacques BIDLUN – Christine GRASS - Francis CAUDERLIER – Adèle COSTE - Alain PONTENS — Bernard VINQUOY – Fanny FULLOY - Alain DALMAZZO – Emilie ENNELIN - Bernard AUGÉARD

Absents : Pauline PAUTHIER (procuration à Adèle COSTE) – Bernard ESCHENBRENNER (procuration à Alain PONTENS) – Magali EYQUEM (procuration à Bernard VINQUOY) Claudine PERTUISOT - Marie-Christine LARTIGAU

Secrétaire : Christine GRASS

**D/ 41-06-25 APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 du
P.L.U**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et, L.153-45 et suivants ;

Vu la délibération du 27 mars 2017 portant opposition au transfert à la Communauté de communes Médoc Atlantique de la compétence en matière de plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération n°32-04-18 du 9 avril 2018 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu l'arrêté n°100-10-23 en date du 5 octobre 2023 du maire du Verdon portant prescription de la modification simplifiée n°1 du PLU ;

Vu l'avis conforme n°2023ACNA145 de la MRAe du 8 décembre 2023 soumettant le projet de modification simplifiée n°1 à évaluation environnementale ;

Vu la délibération n°45-06-24 en date du 3 juin 2024 définissant les modalités de la concertation organisée sur le fondement des articles L.121-15-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu la délibération n°58-10-24 du 7 octobre 2024 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de modification simplifiée n°1 ;

Vu l'évaluation environnementale menée ;

Vu les avis des personnes publiques associées et consultées ;

Vu l'avis n°2024ANA65 de la MRAe en date du 28 août 2024

Vu la délibération n°01-01-25 en date du 13 janvier 2025 fixant les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU ;

Vu le bilan de la mise à disposition du public, tel qu'annexé à la présente ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 11 voix pour (Jacques BIDLUN – Christine GRASS - Francis CAUDERLIER –Alain PONTENS —Bernard VINQUOY – Fanny FULLOY - Alain DALMAZZO – Emilie ENNELIN - Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Magali EYQUEM), 2 voix contre (Adèle COSTE et Pauline PAUTHIER)

- APPROUVE la modification simplifiée n°1 du P.L.U du VERDON telle qu'annexée à la présente.
- La présente délibération sera notifiée au préfet, publiée sur le site internet de la Commune et affichée durant une période continue d'un mois en mairie du Verdon- 9 Boulevard Lahens, 33123. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jacques BIDLUN



La Secrétaire,

Christine GRASS

Accusé de réception en préfecture
033-213305444-20250602-D41-06-25-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025